



## Compromis de vente

-----  
Par Moulin

Bonjour

mon ex mari et moi vendons un terrain constructible nous nous sommes ok avec les acquéreurs  
Nous avons signés le compromis de vente au mois de janvier par procuration c est notre notaire qui nous représentera  
lors de la signature avec les ac

Sauf que depuis les acquéreurs non toujours pas signés de compromis le notaire me dit qu ils sont toujours ok pour la  
vente

Je voulais savoir si cela peu arriver ou ce n' est pas normal

Merci cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour vous répondre, il faudrait connaître la durée du validité du compromis et les clauses résolutoires.